

Jan Jończyk: *Ochrona pracy kobiet i młodocianych w polskim przemyśle w latach 1918—1939*, Warszawa 1961, Książka i Wiedza, s. 366 \* *Protection du travail des femmes et des mineurs dans l'industrie polonaise, pendant les années 1919—1939* \* *Охрана тpy да женщин и несовершеннолетних в польской промышленности в 1918—1939* \* *Protection of Work of Women and Youngs in the Polish Industry 1918—1939*

La monographie de Jan Jończyk comporte six parties. Dans la première, il a examiné les problèmes concernant le travail des femmes et des mineurs dans l'industrie polonaise pendant l'entre-deux-guerres. Les femmes constituaient environ 1/4 des salariés dans les entreprises industrielles, soit environ 200 000 personnes. Les mineurs formaient un groupe d'une importance numérique moindre: avant la crise de 1929—1933 leur nombre atteignait 70 000 personnes, puis il a diminué de 50%. Le grand nombre de femmes employées était dû au fait qu'en raison de leur sexe elles étaient embauchées par des entrepreneurs en tant que main-d'œuvre peu qualifiée et, partant, touchaient un salaire de beaucoup inférieur à celui des hommes remplissant les mêmes fonctions. Par contre la réduction du chiffre des salariés mineurs résultait de la baisse générale des salaires pendant la crise, puisque pour la même rétribution l'entrepreneur pouvait embaucher au lieu d'un mineur un ouvrier adulte chômeur. Dans la suite, l'auteur passe en revue les différentes formes d'exploitation pratiquées à l'égard tant des femmes que des mineurs, et évoque le chômage régnant à cette

époque. Vers 1930, 300 000 personnes par an cherchaient en vain un emploi. C'est pourquoi seuls les jeunes gens âgés de 21 à 23 ans avaient des chances de trouver pour la première fois un emploi salarié. Il en résultait la lutte des femmes et des mineurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie, lutte dont les formes sont esquissées par l'auteur.

La seconde partie de cette étude retrace le développement de la législation concernant la protection du travail de ces deux catégories de salariés. En présentant les différentes phases de l'élaboration de la loi sur la protection du travail salarié des mineurs et des femmes, qui est l'acte fondamental réglant les relations entre l'embaucheur et les salariés des deux groupes précités, l'auteur constate que «cette loi élaborée très soigneusement constituait un progrès des idées sociales d'avant-garde» (p. 113). La situation juridique des apprentis industriels réglée par le droit industriel, est bien moins avantageuse.

Les chapitres suivants traitent de diverses institutions. La troisième partie est consacrée au problème de la durée du travail et du repos. On y trouvera également, comme dans les chapitres ultérieurs, les normes juridiques en vigueur, confrontées avec la pratique. L'auteur y aborde des questions telles que la journée de travail de huit heures et, en tant qu'une exception à ce principe, la journée de travail des mineurs, le repos de nuit et le travail nocturne ainsi que l'exercice du droit au congé.

Un autre complexe de problèmes, c'est la protection de la santé et de la vie du salarié. L'auteur examine en détail la sécurité et l'hygiène du travail, la mise en vigueur des dispositions sur certains travaux interdits aux mineurs et aux femmes, ainsi que l'interdiction d'employer des jeunes au-dessous de l'âge de 15 ans, l'organisation de l'examen médical obligatoire pour les mineurs et des dispensaires pour ces derniers.

La cinquième partie concerne la protection de la mère: il s'agit des droits de la femme avant, pendant et après le congé pour cause de maternité, pendant la période de l'allaitement et, enfin, de l'organisation de crèches au sein des entreprises. L'auteur évoque à ce propos l'attitude des fabricants d'avant-guerre qui, quoique astreints à l'obligation de l'organisation de telles crèches avaient systématiquement boycotté les dispositions de la loi y afférentes.

La sixième partie traite de la relation du travail ou de l'apprentissage des jeunes bénéficiant du droit à la protection de leur travail. L'auteur passe en revue le contrat pour l'apprentissage d'un métier, son exécution, les obligations des deux parties, les prescriptions finales. Viennent ensuite le contrat de travail du mineur et les cours d'adaptation professionnelle complémentaire organisés pour ce groupe de salariés. L'auteur présente les conditions dans lesquelles s'était développé le système de l'adaptation professionnelle, son état actuel ainsi que le niveau de l'instruction professionnelle générale chez les jeunes ouvriers industriels. Il constate que plus d'une fois le contrat d'apprentissage d'un métier avait servi à masquer la réalité, car il arrivait qu'un mineur ou même un ouvrier adulte traité comme «apprenti» exécutait pendant de longues années un travail normal tout en touchant le salaire plus bas d'un apprenti.

Les résultats des recherches menées par Jończyk permettent de répondre à la question de savoir comment se présentait en principe la situation des salariés mineurs et des femmes dans la Pologne de l'entre-deux-guerres et renseignent également sur le fonctionnement de la législation du travail dans le régime capitaliste. L'auteur constate, que malgré tout, cette législation ne fut pas à même de modifier radicalement l'exploitation capitaliste. Aussi bien cette législation que les organes de l'Etat chargés de veiller à sa mise en vigueur défendaient-ils l'ordre social existant. Cependant les actes juridiques du domaine de la protection du travail apportaient aux ouvriers des avantages tangibles.